

MINI-GUIDE APPEL FRIA 2025

Version anglaise : [cliquez ici](#)

Règlement FRIA : [cliquez ici](#)

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel : **Mercredi 2 juillet 2025** sur [e-space](#) pour soumission électronique.

INSTRUMENTS		APPEL FRIA 2025		
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
		CANDIDAT·E	PROMOTEUR·RICE	RECTEUR·RICE
1 ^{re} bourse	FRIA-B1	Jeudi 21 août à 14h*	Mardi 26 août à 14h	Lundi 1 ^{er} septembre à 14h
2 ^{de} bourse	FRIA-B2			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. La candidate ou le candidat ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, elle ou il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

- Pour les boursières et boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRIA-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).
- Les candidates et candidats à une 1^{re} bourse FRIA seront soumis à une épreuve orale. Celle-ci se déroulera **obligatoirement dans les locaux du F.R.S.-FNRS** à 1000 Bruxelles (Belgique). L'adresse précise sera communiquée dans le courriel indiquant l'heure de passage.

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidates et candidats qui se trouveraient dans l'impossibilité de se déplacer sont priés de dûment justifier leur situation par courriel à l'adresse auditions-jurys@frs-fnrs.be dans les plus brefs délais. Les courriels seront examinés au cas par cas par le Bureau du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS ou la Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS.

Les dates des jurys sont disponibles [ici](#).

La date et heure précise de l'épreuve orale ainsi que les modalités pratiques seront communiquées début octobre.

- Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1^{RE} BOURSE	FRIA-B1
2^{NDE} BOURSE	FRIA-B2

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

2.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2025		DOCUMENTS
1 ^{RE} BOURSE	Mardi 26 août à 14h	Lettre d'avis promoteur rice, structurée selon le fichier modèle
	Mardi 30 septembre	Annexes (voir point 2.1) ²
		Lettres d'avis de : - 2 personnes de référence (autres que promoteur rice) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, structurées selon le fichier modèle , - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique, structurées selon le fichier modèle , qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS après la validation promoteur rice.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat e ²
2 ^{NDE} BOURSE	Vendredi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2024

3.1 [Règlement](#)

Suppression article 4

À partir de l'appel 2025, l'éligibilité des candidatures ne sera plus directement liée aux domaines du diplôme de Master pour les instruments FRESH et FRIA. Cela implique que les candidates et candidats devront choisir l'instrument approprié en fonction du domaine de leur projet uniquement. Pour rappel :

- Le FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) soutient des projets de recherche en sciences exactes et naturelles et en sciences de la vie et de la santé.
- Le FRESH (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines) soutient des projets de recherche en sciences humaines et sociales.

En outre, les candidates et candidats dont les projets de recherche adoptent une approche interdisciplinaire devront choisir l'instrument le plus adéquat en fonction de la ou des thématique(s) principale(s) de recherche associée(s) à leur projet.

Enfin, il est essentiel que le projet de recherche doctoral s'inscrive dans les thématiques des jurys associés à chaque instrument (voir ci-dessous). Dans le cas contraire, le jury pourra prendre cet aspect en compte de manière négative lors de l'évaluation du projet.

En cas de doute quant au choix du jury ou de l'instrument, il est de la responsabilité des candidates et candidats de consulter leur promotrice ou promoteur avant de soumettre leur candidature, car aucun transfert entre instruments ne sera possible une fois la candidature validée.

² À charger ou à indiquer, le cas échéant, par la candidate ou le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour la candidate ou le candidat.

Voici la liste des [jury FRESH](#) et des [jury FRIA](#) ainsi que leurs thématiques et leurs champs descripteurs associés.

3.2 Création de 2 nouveaux jurys respectivement dans les thématiques LS5 (Développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neuroscience des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux) et PE2 (Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique)

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_JurysFRIA.pdf.

3.3 Critères d'éligibilité relatifs à l'ancienneté pour les parents biologiques ou adoptifs

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 3 octobre 2024 a décidé d'augmenter le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis :

- Par accouchement : 15 mois pour les mères et 12 mois pour les pères biologiques ;
- Par adoption : 12 mois pour les mères et les pères adoptifs.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2^{de} bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse). Les 2^{des} bourses débiteront le 1^{er} janvier 2026.

4.2 Domaines et thématiques jugés prioritaires par le Gouvernement Wallon

Étant donné que les bourses FRIA sont réservées à des titulaires d'un grade académique de l'enseignement universitaire qui se **destinent à faire carrière dans la recherche dans l'industrie ou dans l'agriculture, les candidats et candidats sont invités, si leur projet présente effectivement des applications industrielles ou agronomiques**, à court, moyen ou long terme, à choisir un ou des domaines et thématiques repris dans la [liste](#).

Le jury vérifie si le projet de recherche répond au critère additionnel « applicabilité du programme de recherche » ainsi que l'orientation « industrie et agriculture » et se prononce également, le cas échéant.

4.3 Une seule candidature FRIA/FRESH

Les candidates et candidats ne peuvent postuler qu'à un seul instrument ([FRIA](#) ou [FRESH](#)) la même année.

4.4 Date de début des 1^{res} bourses

La 1^{re} bourse FRIA débute le 1^{er} octobre 2025. Une date de début ultérieure peut être acceptée moyennant une demande dûment motivée indiquée dans le formulaire de candidature.

Lorsque le FRIA accepte une date de prise de cours d'une bourse ultérieure au 1^{er} octobre 2025, la bourse est prolongée à concurrence du nombre de mois entre le 1^{er} octobre 2025 et le début effectif de la bourse étant entendu que cette prolongation est limitée à 4 mois (ce qui implique un début effectif de la bourse au plus tard le 31 janvier 2026). Aucune prolongation de bourse ne sera accordée pour une bourse qui débute à partir du 1^{er} février 2026.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidates et candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour la candidate ou le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
CHERCHEUR EUSE	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du/de la candidat·e, structurée selon le fichier modèle Tel que précisé à la section 2.2, les candidat·es peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre les publications acceptées après la date limite de validation candidat·e.
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus) Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.
	Choix de la thématique et du jury La ou le candidat·e choisit la thématique souhaitée pour l'évaluation de son dossier et le jury au sein de cette thématique.
	Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative, complétés par des mots-clés libres éventuels. Si un·e candidat·e sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée, elle ou il devra justifier dans le formulaire le choix de la thématique.
	À compléter obligatoirement via le fichier modèle : FRIA-B1 (FR / EN) - FRIA-B2 (FR / EN). La description du projet (4 pages max.) est organisée en 4 parties : - Objectifs de la recherche - État de l'art - Projet de recherche - Plan de travail
	Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages. Une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte.
	Un résumé de la 1 ^{re} année de thèse pour les candidat·es à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année uniquement.
	Les candidat·es à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des perspectives industrielles ou agronomiques de leur projet (voir point 4.2).
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du/de la candidat·e) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche. Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.
PERSONNES DE RÉFÉRENCE	Coordonnées (nom, prénom, email) de : 2 personnes de référence (autres que le/la promoteur·rice) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique. - Le/la candidat·e doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'elle ou qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis selon les modalités qui leur seront communiquées.

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, la candidate ou le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis confidentielles reçues dans le cadre de sa candidature (promotrice/promoteur ou personnes de référence).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée à la candidate ou au candidat.

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS

6.1 Composition des jurys

Les jurys sont construits à partir de 20 thématiques correspondant aux 20 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Ces thématiques sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

La liste des **20 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biologie structurale, biophysique moléculaire, biologie synthétique et chimique, conception de médicaments, méthodes innovantes et modélisation
- **LS2** : Génétique, épigénétique, génomique et autres études 'omiques', bioinformatique, biologie des systèmes, maladies génétiques, édition de gènes, méthodes innovantes et modélisation, 'omiques' pour la médecine personnalisée
- **LS3** : Structure et fonction de la cellule, communication cellule-cellule, embryogenèse, différenciation tissulaire, organogenèse, croissance, développement, évolution du développement, organoïdes, cellules souches, régénération, approches thérapeutiques
- **LS4** : Physiologie des organes et des tissus, physiologie comparée, physiologie du vieillissement, communication inter-organes et inter-tissus, endocrinologie, nutrition, métabolisme, interactions avec le microbiome, maladies non-transmissibles en ce compris le cancer (à l'exception des troubles du système nerveux et des maladies immunitaires)
- **LS5** : Développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neuroscience des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux
- **LS6** : Le système immunitaire, troubles associés et leurs mécanismes, biologie des agents infectieux et de l'infection, base biologique de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, outils et approches immunologiques innovants, en ce compris les thérapies
- **LS7** : Technologies et outils médicaux pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies humaines, approches et interventions thérapeutiques, médecine préventive, épidémiologie et santé publique, médecine digitale, éthique médicale
- **LS8** : Écologie, biodiversité, changement environnemental, biologie de l'évolution, écologie comportementale, écologie microbienne, biologie marine, écophysiologie, développements théoriques et modélisation
- **LS9** : Biotechnologie utilisant tous les organismes, biotechnologie pour l'environnement et les applications alimentaires, sciences végétales et animales appliquées, bioingénierie et biologie synthétique, biomasse et biocarburants, risques biologiques
- **PE1** : Tous les domaines des mathématiques, pures et appliquées, plus les fondements mathématiques des sciences informatiques, la physique mathématique et les statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences, physique biologique
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, chimie physique/physico-chimie

- **PE5** : Nouveaux matériaux et nouvelles approches de synthèse, relations structure-propriétés, chimie du solide, architecture moléculaire, chimie organique³
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Ingénierie électrique, électronique, de communication, optique et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits et de procédés, génie chimique, civil, environnemental, mécanique, automobile, procédés énergétiques et méthodes de calcul appropriées
- **PE9** : Astro-physique/-chimie/-biologie ; système solaire, systèmes planétaires ; astronomie stellaire, galactique et extra-galactique ; cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation et données astronomiques
- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, sciences de l'atmosphère, océanographie, climatologie, cryologie, écologie, changements environnementaux globaux, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles
- **PE11** : Développement de matériaux avancés : amélioration des performances, modélisation, préparation à grande échelle, modification, adaptation, optimisation, utilisation nouvelle et combinée de matériaux, etc.

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidates et candidats.

Chaque jury est composé d'une ou d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

→ 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège,

→ 1 U Mons et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée.

La composition des jurys FRIA est disponible [ici](#). Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidates et candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

6.2 Validation de la thématique et répartition des dossiers entre jurys d'une même thématique

La thématique choisie par la candidate ou le candidat fait l'objet d'une acceptation ou d'un refus par la Présidence du jury, pour autant qu'elle ne soit pas de la même université que celle de la candidate ou du candidat (dans ce cas, la Vice-Présidence sera en charge de cette procédure).

Lorsque la thématique du [jury](#) choisi par la candidate ou le candidat comporte plusieurs jurys, le FRIA se réserve le droit d'opérer un changement de jury compte tenu du nombre de candidatures et de la gestion des conflits d'intérêt potentiels. Le cas échéant, le FRIA est amené à changer la candidate ou le candidat de jury lorsque sa (co-)promotrice ou son (co-)promoteur est membre du jury.

6.3 Fonctionnement des jurys

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidate ou candidat.

La candidate ou le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, en l'absence de la candidate ou du candidat, le jury débat et lui attribue une note.

³ Étant donné l'adéquation de la thématique PE3 avec la thématique PE5, le PE5 - jury 2 a été élargi par l'intégration de membres ayant également des compétences de la thématique PE3.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : Faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du/de la candidat/e dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidates et candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de les recommander en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidate ou candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la « Charte européenne du chercheur ») après la réunion du Conseil d'administration du FRIA de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

QUESTIONS : bourses-mandats@frs-fnrs.be